

LES EFFECTIFS DES COMMANDERIES DU GRAND PRIEURÉ DE SAINT-GILLES EN 1373

La bulle par laquelle Grégoire XI ordonnait la grande enquête effectuée durant l'année 1373 dans tous les diocèses de la chrétienté latine sur les hospitaliers de Saint Jean de Jérusalem énumérait cinq points sur lesquels les évêques devaient s'informer¹. Après avoir tout d'abord établi la liste des commanderies et maisons de cet ordre situées dans leur diocèse, ils devront relever, pour chacun de ces établissements, les noms de baptême et surnoms et âges des commandeurs, des frères prêtres ou autres clercs et des frères chevaliers qui leur étaient affectés. Avec les réponses à cette seconde question, les procès-verbaux qui nous sont parvenus pour le grand-prieuré de Saint-Gilles fournissent les matériaux d'une enquête sur les effectifs de l'ordre. Ils nous donnent en effet une sorte de « photographie » de groupe des hospitaliers dans cet espace à un instant donné du XIV^e siècle. J'emprunte ce terme de photographie à l'importante étude qu'Anne-Marie Legras a consacré voici dix ans aux effectifs des hospitaliers dans le prieuré de France². Cet article et l'étude que Gérard Moysé a, de son côté, consacré aux procès-verbaux de l'enquête sur les commanderies – relevant du prieuré d'Auvergne du diocèse de Besançon³, nous permettront d'exploiter dans une perspective com-

1. On en trouvera le texte dans Jean GLENISSON (dir..) *L'enquête pontificale de 1373 sur l'Ordre des hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem*, vol. I, *L'enquête dans le Prieuré de France* (éd. A.M. Legras, Paris, 1987, p. 127-128.

2. Anne-Marie LEGRAS, « Les effectifs de l'Ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem dans le Prieuré de France en 1373 », dans *Revue Mabillon*, 1984 p. 353-394.

3. Gérard MOYSE, « Les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem dans le diocèse de Besançon en 1373 », dans *Mélanges de l'École Française de Rome, Moyen Age Temps Modernes*, 1973/2, p.455-514.

parative les informations contenues dans les procès-verbaux relatifs au grand prieuré de Saint-Gilles. Nous pourrions ainsi voir si la démographie de l'ordre présente les mêmes caractéristiques dans la totalité de l'espace français ou si l'on peut discerner des spécificités méridionales.

Il convient d'emblée de relever que la partie n'est pas égale, car la documentation exploitée par Anne-Marie Legras donne une image plus représentative de l'ensemble du prieuré qu'elle étudie. Comme on le sait, une partie seulement des procès-verbaux établis sous la responsabilité des évêques est parvenue jusqu'à nous. La proportion des diocèses pour lesquels les procès-verbaux sont conservés est du même ordre dans les deux prieurés : 14 sur 43 pour le grand prieuré de Saint-Gilles (32,5%) 8 sur 26 (30,7%) pour le prieuré de France, soit un tiers environ dans les deux cas⁴. Mais Anne-Marie Legras a pu, en outre, utiliser un dénombrement des commanderies également daté de 1373, le document connu sous le nom de livre vert⁵, et, au total, elle dispose ainsi d'informations relatives à 15 des 26 diocèses inclus dans le prieuré de France, soit plus de la moitié de ce territoire. En outre, pour apprécier la valeur représentative de la documentation, il faut dépasser ce cadre diocésain, car les baillies ou commanderies de l'ordre sont inégalement réparties dans l'espace : leur nombre varie d'un diocèse à l'autre, de 1 à 15 pour prendre l'exemple du prieuré de France. C'est donc à l'échelle des commanderies qu'il faut apprécier la représentativité de la documentation. Tâche délicate, car les listes de commanderies dont nous disposons pour le grand prieuré de Saint-Gilles sont, soit antérieures d'un demi-siècle, soit postérieures d'un demi-siècle à l'enquête de 1373⁶ et la géographie administrative de l'ordre a connu, dans ces régions, de nombreuses et fréquentes modifications : suppressions, regroupements, divisions. Force est donc de se contenter d'une approximation que des recherches ultérieures permettront, je l'espère, d'affiner. On peut, sans grand risque d'erreur, considérer que la partie à l'est du Rhône du grand prieuré de Saint-Gilles, celle que les documents de l'ordre désignent sous le nom de prieuré de Provence

4. Les procès-verbaux conservés aux Archives du Vatican (sera abrégé ASV) concernent, à l'est du Rhône, les diocèses d'Aix (ASV Coll 17, f 110-196), Arles (ibid., Instr. misc. 5381), Avignon (ibid., Coll. 51, f° 311-344), Gap (ibid., Coll 17., f° 197-226), Grenoble (ibid., Instr. misc. 2800), Riez (ibid., Coll. 419 A, f° 1-14) et Sisteron (ibid., Instr. misc. 4274), et à l'ouest du fleuve, Albi (ibid., Instr. misc. 2744), Maguelonne (ibid., Coll. 137, f° 243-283), Mende (ibid., Instr. misc. 2764), Nîmes (ibid., Instr. misc. 2765 et 5423), Uzès (ibid., Coll. 276, f° 316-142 v°) et Vabre (ibid., Instr. misc. 5324).

5. Document édité par A.-M. LEGRAS, dans le tome I de *L'enquête pontificale*, op. cit., p.241 sqq.

6. « Rôle des commanderies dont estoit composé le prieuré de Provence lors de sa création faite en 1317 », in J.F. RAYBAUD, « Preuves à l'histoire du grand-prieuré de Saint-Gilles », Bibliothèque Méjanas, Aix, ms 339 (859), p. 164-168. Somme des responsions en 1429 : A.D. BDR, 56 H 310, compte de la recette du grand-prieuré, 1429.

ou de Petite Provence⁷, compte, en 1373, 31 commanderies dont 15, la moitié, font l'objet d'un procès-verbal conservé. On ne peut, en revanche, proposer pour la Grande Provence – l'ouest du grand-prieuré qu'un chiffre indicatif, une soixantaine de commanderies, dont 18 seulement, moins du tiers, apparaissent dans nos procès-verbaux. Au total, ce qui nous reste de l'enquête concerne 33 commanderies sur un peu plus de 90, soit environ 37%. En revanche, la documentation disponible pour le prieuré de France permet de connaître les effectifs de 80 des 106 baillies qu'il comprenait alors, soit les trois-quart. L'échantillon dont nous disposons pour le sud-est de la France est donc nettement moins représentatif.

Il l'est d'autant moins qu'il souffre, de surcroît, d'une autre faiblesse qui tient à la qualité de l'information : les chiffres donnés par les procès-verbaux sont, dans certaines commanderies, notoirement incomplets. En effet, prises à la lettre, les instructions pontificales ne demandaient pas de recenser les frères-sergents ni les donats. Dans la majorité des diocèses les évêques ont, d'eux même, rajouté ces deux catégories au questionnaire qu'ils ont remis aux commissaires chargés de l'enquête et, même s'ils n'avaient pas reçu de telles instructions, ces derniers ont inclu les sergents et les donats dans leur enquête. Trois diocèses, toutefois, font exception. Dans le diocèse de Vabre, les témoignages sur la commanderie de Saint-Félix recensent uniquement les chevaliers et les prêtres. Deux autres frères cités comme témoins, le lieutenant du précepteur et le procureur général de la commanderie semblent être des frères sergents, mais on ignore s'il en est d'autres. On connaît le nom d'un donat parce qu'il est appelé à déposer, mais l'état des dépenses de la maison indique le montant déboursé pour le vestiaire « des frères et des donats » suggérant par là qu'il y a plus d'un donat. Dans le diocèse d'Albi, ce sont également les dépositions relatives aux dépenses qui permettent d'ajouter aux chevaliers et aux prêtres de la commanderie de Vaour dont nous connaissons le nom et l'âge deux frères sergents qui restent anonymes et un donat. Encore est-il question dans un témoignage d'un autre donat (« *alterius donati* »). De même, dans le diocèse de Mende, la forme de l'enquête, qui ne comprend pas de véritables dénombrements, ne permet pas de savoir si les maisons visitées abritent d'autres sergents et donats que ceux qui sont cités incidemment. Enfin, dans plusieurs commanderies telles Montpellier, Palhers, Jalès ou Montfrin, les chiffres de frères des différentes catégories ne concordent pas totalement d'un témoignage à l'autre. Le tableau des effectifs en Grande Provence comporte ainsi des incertitudes qui accentuent encore un sensible déséquilibre de qualité de l'information de part et d'autre du Rhône.

Mieux assurée, la documentation sur la partie provençale du grand-prieuré

7. A.D. BDR, 56 H 310, f° 15 ; 56 H 311, f° 1 r°.

bénéficie, en outre, d'un avantage particulier, la possibilité de confronter la situation de 1373 à celle que connaissaient les mêmes commanderies en 1338. En effet, nous conservons pour la Petite Provence les procès-verbaux de l'enquête conduite à cette date dans l'ensemble des maisons de l'ordre à l'est du Rhône⁸. Il arrive que les témoignages recueillis en 1373 en Languedoc fassent référence à une situation antérieure, mais, outre que cet autrefois n'est pas daté, ces mentions sont rares. Quant au prieuré de France, on peut regrouper quelques données éparses permettant de jalonner l'évolution des effectifs au XIV^e siècle, mais elles concernent uniquement huit baillies dont on connaît les effectifs en 1319.

1. LES FRÈRES : LEUR NOMBRE⁹

Dans l'ensemble, les effectifs des commanderies du sud-est sont minces (tableau 1). Tenons-nous en, dans un premier temps, aux frères, qu'ils soient chevaliers, prêtres ou sergents. À l'ouest du Rhône, les commanderies de Lanel, Lunel, Bruguières et les Estrets n'abritent qu'un seul frère. Il s'agit en majorité de petites commanderies résultant de démembrements récents : si Les Estrets ont été détachés de Gap-Francès *antiquitus* selon les témoins, c'est depuis peu que Bruguières et Lunel ont été séparées de Montpellier pour devenir autonomes. Deux autres, Meyrueis et Montfrin ne sont habitées que par deux frères. La Petite Provence compte aussi quelques commanderies aux effectifs squelettiques : deux frères à Fos, Mallemort et Saint-Pierre-Avez. À l'opposé de ces commanderies sous-peuplées, Montpellier compte, selon les témoignages, 19 ou 20 frères, Aix en a 18, Avignon, 15. Plus significative que ces données extrêmes, la moyenne est de 6,8 frères par commanderie, 6,1 à l'ouest du Rhône, 7,7 à l'est. Ces commanderies méridio-

8. Ils ont été publiés par Benoît BEAUCAGE, *Visites générales des commanderies de l'ordre des Hospitaliers dépendantes du Grand-Prieuré de Saint-Gilles*, Aix, 1982.

9. Il ne sera question ici, comme le titre l'indique, que des frères assignés aux différentes commanderies, sans prendre en compte le contingent du prieuré servant à Rhodes. L'organisation de l'enquête par diocèse en rend souvent l'utilisation difficile, comme le note ici même Daniel Le Blévec. Certains frères affectés à des membres situés dans un autre diocèse que celui du chef de la commanderie peuvent ne pas être recensés lors de l'enquête sur cette préceptorie. D'autres apparaissent deux fois, comme, par exemple, ce frère prêtre que l'on trouve à la fois cité lors de l'enquête sur la grange de Caissargues au diocèse de Nîmes, relevant de la commanderie de Saint-Maurice de Casevieille (ASV Instr. misc. 2765, f^o 15 v^o) et dans le procès-verbal relatif à la commanderie de Montfrin (ASV Coll 276, f 321). Force est dans ce cas de prendre une décision arbitraire : j'ai opté pour le rattacher à Caissargues dans le tableau 1 qui vise plus à dénombrer l'ensemble des effectifs qu'à donner une image exacte de la composition du corps des frères attachés à chaque commanderie. J'ai tenu compte dans l'effectif de la commanderie de Montfrin d'un frère prêtre affecté à la commanderie mais qui n'y est pas encore arrivé (*qui nondum venit*).

1- LES EFFECTIFS DES COMMANDERIES EN 1373

Commanderies	Chevaliers	Prêtres	Sergents	Total frères	Donats	Total
Aix	1	12	4	17	0	17
Arles Temple	1	1	4	6	0	6
Avignon	2	5	8	15	2	2
Claret	1	2	1	4	2	6
Fos	0	1	0	1	0	1
Gap	1	2	0	3	3	6
Les Echelles	1	12	0	13	1	14
Les Omergues	2	5	2	9	1	10
Malemort	0	0	2	2	0	2
Manosque	3	4	7	14	0	14
Puimisson	3	5	4	12	5	17
Saint Maurice	2	3	3	8	0	8
Saliers	1	0	4	5	0	5
St Pierre Avez	1	0	1	2	1	3
Trinquetaille	2	1	1	4	0	4
Total Petite Provence	21	53	41	115	15	130
Annel	0	0	1	1	1	2
Bruguières	0	0	1	1	1	2
Gap Francès	2	4	2	8	2	10
Jalès	2	2	5	9	3	12
Les Estrets	0	1	0	1	0	1
Lunel	0	0	1	1	0	1
Meyrueis	1	1	0	2	2	4
Montrfrin	0	0	2	2	4	6
Montpellier	1	4 ou 5	14	19 ou 20	9 ou 11	28 ou 31
Palhers	0	3	3	6	3	9
Reyssac	1	5	2	7	0	7
St. Christophe	1	1	4	6	1	7
St. Félix	3	6	2	11	au moins 1	au moins 12
St. Gilles	1	3	4	8		1
St. Maurice de Casevaille	2	4	4	10	6	16
St. Pierre de Campublic	1	1	1	3	0	3
Ste Eulalie	1	5	3	9	17	26
Vaour	1	2	2	5	1 ou 2	6 ou 7
Total Grande Provence	17	45	51	110	52	162
Total du Grand Prieuré	38	95	92	225	67	292

2- LES EFFECTIFS DES COMMANDERIES DE PETITE PROVENCE
EN 1338 ET 1373

1338

1373

Commanderies	Milites	Chap.	Serg.	Total	Donats	Effectif	Milites	Chap.	Serg.	Total	Donats	Effectif
Aix	2	15	10	27	10	37	1	12	4	17	2	19
Arles Temple	1	1	4	6	14	20	1	1	4	6	0	6
Trinquetaille	2	2	8	12	6	18	2	1	1	4	0	4
Avignon	2	3	8	13	8	21	2	5	8	15	1	16
Calissane	1	1	0	2	0	3	Unie à Aix					
Claret	2	2	1	5	7	2	1	2	1	4	2	6
Fos	2	1	3	6	0	6	1 (absent)	1		1	0	1
Gap	2	4	2	8	12	20	1	2	0	3	3	6
Lardiers	4	5	5	14	15	29	2	5	2	9	1	10
Les Echelles	1	14	0	15	15	30	1	12	0	13	0	13
Malemort	1	1	1	3	1	4	0	0	2	2	0	2
Manosque	9	5	15	29	21	50	3	4	7	14	0	14
Orange	2	3	1	6	2	8	Unie à Avignon					
Puimoisson	3	7	4	14	8	22	3	5	4	12	5	17
Saliers	1	0	4	5	0	5	1	0	4	5	0	5
St. Maurice	2	5	4	11	5	16	2	3	3	8	0	8
St. Pierre Avez	2	3	2	7	6	13	1	0	1	2	1	3
Total	39	77	72	188	115	403	21	53	41	115	16	131

nales sont bien plus peuplées que celles du prieuré de France où la moyenne est de 2,5 ou que celles du diocèse de Besançon où la moyenne est de 2. Dans ce diocèse la moitié des commanderies ne compte pas plus d'un frère et dans le prieuré de France plus de la moitié des baillies ne sont occupées que par un frère ; ce n'est le cas que d'un huitième (12,1%) des commanderies du grand prieuré de Saint-Gilles que l'enquête nous fait connaître. A une exception près, toutes les préceptories du diocèse de Besançon ont moins de 4 frères ; ce n'est le cas que d'un tiers (33,3%) des commanderies du grand prieuré de Saint-Gilles. A une exception près, toutes les baillies du prieuré de France dont les effectifs sont connus rassemblent moins de 8 frères. Ce n'est le cas dans le grand prieuré de Saint-Gilles que d'un peu plus de la moitié (57,5 %) des commanderies, soit 8 sur 15 dans la partie provençale et 11 sur 18 dans la partie languedocienne. On peut penser que dans la majorité des commanderies du grand prieuré de Saint-Gilles la vie conventuelle, qui n'est plus possible dans la moitié des commanderies du prieuré de France¹⁰, conserve une réalité.

Ce contraste ne semble pas nouveau. On le retrouve si l'on compare la situation en 1319 connue pour 8 baillies françaises et celle de la Petite Provence en 1338. Plus de la moitié des baillies de France en 1313 ont moins de 5 frères, alors que ce n'est le cas en 1338 que dans 7 des 33 commanderies provençales, en gros une sur cinq. En outre, plus du tiers des commanderies de Petite Provence (40%) a en 1338 un effectif supérieur à la plus grosse commanderie de cet échantillon du prieuré de France avec ses 12 frères. Ces observations doivent être reçues avec une certaine prudence, car cette confrontation associe, d'une part, un échantillon obtenu de manière aléatoire et, de l'autre, la totalité des sites existants. La comparaison est un peu moins risquée lorsque l'on cherche à établir le coefficient de diminution entre les deux dénombrements considérés puisque, en raison des lacunes de l'enquête de 1373, on ne peut l'établir que pour 15 des commanderies provençales (tableau 2), ce qui rapproche les deux échantillons. Ce taux est relativement voisin : 42,5% dans le premier cas entre 1319 et 1373 et 37% dans le second cas entre 1338 et 1373¹¹. On peut donc penser que le contraste repéré en 1373 n'est pas du aux hasards d'une conjoncture mais qu'il renvoie à des structures différentes des établissements de l'ordre de l'Hôpital dans les régions considérées.

10. A.-M. LEGRAS, art. cit, p. 364.

11. Pour la partie occidentale du grand-prieuré de Saint-Gilles, il faut s'en tenir aux dépôts qui précisent quel était autrefois l'effectif de la commanderie visitée : par exemple ce témoin qui déclare qu'à Montpellier au lieu de 25 personnes « de statu », il n'y en a plus que 18, soit un taux de diminution de 38%.

Les frères prêtres

D'autres contrastes apparaissent lorsque l'on regarde comment se répartissent dans ces effectifs les différentes catégories de frères. L'enquête d'Anne-Marie Legras sur le prieuré de France a mis en évidence « une très forte prédominance des frères prêtres au sein de l'Ordre »¹². En effet, sur 180 frères dénombrés, 124 étaient des prêtres, soit 68,8%. Et si, plus conformément aux instructions données par le pape, on dénombre les frères « *in sacris ordinibus constitutis* » en ajoutant aux prêtres l'unique diacre recensé, ce pourcentage monte à 69,4%. Dans le grand prieuré de Saint-Gilles sur un total – en adoptant l'hypothèse la plus basse – de 226 frères, les frères ayant reçu les ordres¹³ sont au nombre de 96 soit 42,5%. Le nombre des frères prêtres est supérieur à celui des frères sergents, les premiers sont au nombre de 96, les seconds de 90, mais l'écart est minime alors que dans le prieuré de France les prêtres sont deux fois et demie plus nombreux que les sergents. La situation est différente de part et d'autre du Rhône : en Petite Provence, les frères prêtres sont en majorité : on en dénombre 54 pour 39 frères sergents, alors qu'en Languedoc le rapport est inversé avec 42 chapelains et 51 sergents. Mais nous savons que dans plusieurs commanderies languedociennes, les procès-verbaux ne dénombrent pas les sergents ou que les données qu'ils fournissent ne semblent pas exhaustives et l'on peut donc penser que l'effectif de cette catégorie est sous-évaluée. En outre, et c'est un correctif d'importance, les données relatives à la Petite Provence sont faussées par les cas particuliers de la commanderie d'Aix et de la châtellenie des Echelles. L'église Saint-Jean d'Aix abrite en effet le mémorial dynastique des comtes catalans et ce culte funéraire, tel qu'il a été progressivement institué entre 1238 et 1294, exige le service de douze chapelains ; ce sanctuaire a, en outre, attiré d'autres illustres sépultures et chapellenies, ce qui explique le nombre particulièrement élevé de frères ordonnés nécessaires aux célébrations de messes et d'anniversaires. Ils auraient du être 18 selon une ordonnance d'Hélion de Villeneuve de 1331¹⁴. Ils étaient 13 en 1338¹⁵, ils sont encore, malgré la diminution globale des effectifs, 10 en 1373. La châtellenie des Echelles a été léguée à l'ordre par la veuve de Raymond

12. Ibid., p.365.

13. J'intègre également dans le total des chapelains, les quelques diacres mentionnés, tel celui de Manosque. En revanche, j'ai considéré comme donat Jean Olivari, membre de la commanderie de Gap, qualifié tantôt de *capellanus dicti ordinis*, tantôt d'*oblatus*.

14. J.-F. RAYBAUD, *Preuves*, ms cité p.270 et A.D. BDR, 56 H 4175.

15. La liste des frères de la baillie au début du chapitre qui lui est consacré dénombre 15 frères chapelains (Beaucage, op. cit. p. 451). Le paragraphe relatif aux dépenses pour le vestiaire des frères (ibid., p. 465-6) mentionne 13 frères demeurant dans l'église d'Aix et affectés à son service et trois frères qui demeurent dans les chapelles des membres de la baillie.

Bérenger Béatrix de Savoie, sous condition d'entretenir ici aussi un collègue de prêtres assurant dans une chapelle la continuité d'une prière pour son âme, ce qui requiert le service de 13 prêtres, 2 diacres et 3 clercs¹⁶. Ces exigences étaient encore remplies en 1338. Les frères prêtres ne sont plus que 10 en 1373. Ces deux fondations mobilisent alors à elles seules près de la moitié (46%) des frères de cette catégorie recensés en Petite Provence et un quart (26%) de ceux du grand prieuré. Si l'on met entre parenthèses Aix et les Echelles¹⁷, les frères prêtres ne représentent que 33,6% de l'effectif des commanderies que l'on peut se permettre de nommer ordinaires dans le grand prieuré et 34% en Petite Provence et dans cette partie du grand-prieuré le rapport prêtre-sergent tombe à 29 pour 39. Le même correctif s'impose pour le taux de diminution entre 1338 et 1373 dans le prieuré de Provence. A s'en tenir aux données brutes, il est relativement bas pour les frères prêtres (25%), un taux nettement inférieur à celui des sergents (46%) et des chevaliers (42,5%) et les prêtres sont désormais plus nombreux que les sergents (54 pour 39) alors qu'ils étaient en nombre égal en 1338. Mais, ici aussi, il s'agit d'une illusion d'optique créée par le cas particulier des commanderies d'Aix et des Echelles. Si l'on ne tient pas compte des chiffres qui les concernent, le nombre des frères prêtres a diminué de 46%, à peine moins que les sergents, 51,4%, et presque autant, 47,5% que les chevaliers. Avec ce correctif, les prêtres sont, en 1373 comme en 1338, moins nombreux que les sergents, même si l'écart entre les deux groupes s'est légèrement atténué entre temps passant de 43 pour 62 à 29 pour 35.

Anne-Marie Legras a montré que l'on retrouve dans le diocèse de Besançon ou dans celui d'Angers, cette même prépondérance des frères prêtres qu'elle relève dans le prieuré de France. Elle y voit un effet d'une cléricatisation qui a marqué l'histoire de l'ordre au XIV^e siècle¹⁸. Force est de constater que le sud-est présente, de ce point de vue aussi, un caractère original. Une hypothèse vient à l'esprit pour l'expliquer : les obligations de desserte de paroisses et de chapelles pèseraient moins sur les Hospitaliers du sud-est que sur ceux du nord. Le texte même de l'enquête porte à l'envisager : les témoins justifient l'absence de frères-prêtres dans la commanderie de Saliers, en Camargue, par le fait qu'il n'y a pas d'église dans cette maison de l'ordre située « *in campis et forestis* »¹⁹. De son côté, Anne-Marie Legras rapproche judicieusement la prédominance des frères-prêtres en 1373 des textes qui traduisent le souci des chapitres généraux de l'Ordre et des

16. J.-F. RAYBAUD, *Histoire des grands-prieurs et du grand-prieuré de Saint Gilles*, publié par l'abbé Nicolas, dans *Mémoires de l'Académie de Nîmes*, 1903-5, p.166.

17. Outre le service de ces chapellenies, ces commanderies comptent d'autres frères prêtres.

18. A.-M. LEGRAS, art. cit., p.366.

19. ASV Instr. misc., 5381 f^o 6 v^o.

papes d'assurer un meilleur service dans les églises et chapelles²⁰. Une première approximation – car ici aussi les témoignages recueillis en 1373 n'ont pas toujours la précision souhaitée – suggère qu'il n'y a pas moins d'églises paroissiales à la charge de l'ordre dans le grand prieuré de Saint-Gilles (au moins 44 pour 16 diocèses) que dans celui de France (35 pour 15 diocèses)²¹. Mais les chapelles et églises rurales semblent beaucoup moins nombreuses que les 123 recensées dans le prieuré de France.

Commandeurs et frères-chevaliers

Les frères prêtres desservent les chapelles des commanderies et exercent le ministère pastoral dans la majorité des églises paroissiales détenues par l'ordre. Mais ils n'ont pas uniquement des charges pastorales et des devoirs liturgiques. A Trinquetaille, le frère Jean de Molès célèbre à la chapelle et exerce la fonction d'économiste dévolue à des frères sergents : il tient la clé du pain et du vin et « *ministrat gentibus et tinello* »²². A Camppublic dont le précepteur est à Rhodes, c'est un frère prêtre qui gouverne la maison à sa place. De même à Fos. Le fait est courant dans le prieuré de France où le gouvernement des baillies est le plus souvent confié à des frères prêtres. Ils fournissent 64,5% des précepteurs et quatre baillies seulement, 6,4% ont un chevalier pour précepteur. Dans le diocèse de Besançon, dont on ne sait s'il est de ce point de vue représentatif du grand prieuré d'Auvergne, la moitié des commanderies a un frère prêtre pour précepteur. La situation dans le grand prieuré de Saint-Gilles est très différente. Le précepteur est le plus souvent un chevalier, sauf dans les commanderies les plus pauvres. En petite Provence tous les précepteurs sont des chevaliers, à l'exception de Mallemort, commanderie confiée à un frère-sergent, Pierre Dalmaci, qualifié d'ailleurs, comme pour minimiser sa fonction, de *preceptor sive baylivus*²³. Les données sont un peu moins assurées pour le Languedoc, car la qualité du précepteur n'est pas toujours précisée par les témoins. Il semble bien néanmoins qu'un tiers des commanderies soit administré par un frère prêtre comme à Palhers ou Les Estrets, ou par un frère sergent comme à Lanel, Lunel ou Bruguières. Il s'agit, ici aussi, des commanderies les plus pauvres. La prépondérance des chevaliers parmi les commandeurs est donc moins massive qu'à l'est du fleuve, mais elle reste forte : 10 sur 15²⁴.

20. A.-M. LEGRAS, art. et loc. cit.

21. Dénombrement effectué à partir du texte de l'enquête et des pouillés.

22. ASV Instr. misc., 5331 f 3 v^o.

23. ASV Coll 17, f 140 v^o. Le terme de *preceptor* est souvent donné par les témoins aux frères responsables de membres ou granges d'une commanderie.

24. Trois commanderies, Montfrin, Montpellier, Sainte-Eulalie sont des chambres du prieur de Saint-Gilles.

Ce contraste procède d'une autre différence : les frères chevaliers sont beaucoup plus nombreux dans le sud-est : on en dénombre 40, cinq fois plus dans le prieuré de France et ils représentent 17,7% des frères au lieu de 2,7%. On en trouve au moins un dans presque toutes les commanderies alors que dans le prieuré de France, ils ne sont présents que dans 5 baillies seulement et aucune n'en abrite plus d'un, alors que neuf commanderies du sud-est en comptent deux ou trois. Cette catégorie de frères a pourtant connu dans cette région une forte diminution entre 1338 et 1373, près de 42,5%. Ces données concernent la seule Petite Provence, mais certains témoignages recueillis de l'autre côté du Rhône signalent un déclin analogue : ainsi à Saint-Gilles un témoin déclare, après avoir noté que cette commanderie n'abrite aucun chevalier, qu'il devrait y en avoir au moins deux.

Dans la réalité quotidienne des commanderies, ces frères chevaliers sont moins nombreux. Il faut tenir compte de l'absentéisme, même s'il n'atteint pas dans nos régions les mêmes proportions que dans les régions septentrionales. Près du quart des précepteurs du prieuré de France, 17 sur 64, ne résident pas et tous les commandeurs chevaliers du diocèse de Besançon résident hors du diocèse. La proportion dans le grand prieuré de Saint-Gilles est seulement d'un sixième : six précepteurs en effet sont absents de leur commanderie en 1373. Deux d'entre eux, les précepteurs de Camppublic et de Palhers, un chevalier et un prêtre, sont à Rhodes. Un autre, le commandeur de Meyrueis, Pierre de Capluc, vit auprès de son oncle, commandeur de Millau, parce qu'il est tenu écarté de sa commanderie par la pauvreté de ses revenus²⁵. Un autre, Aymeri de Ripa, commandeur de Reyssac est accaparé par ses responsabilités de receveur général du grand prieuré. Dans ce dernier cas, comme dans celui de Sainte Eulalie, alors chambre du grand prieur, les charges du gouvernement incombent à des précepteurs d'autres maisons du grand prieuré, Espedeillac ou Millau. Ce sont les seuls exemples de cumul que révèle le document. Comme dans le prieuré de France, le poids du cumul est modeste, montrant l'efficacité d'injonctions pontificales récemment réitérées²⁷. Il n'en sera plus de même un demi-siècle plus tard. En 1428, en Petite Provence, on compte 19 commandeurs pour 31 commanderies et cinq d'entre eux détiennent chacun trois commanderies²⁸.

25. ASV Instr. misc. 2765, f° 3 v°. On peut rapprocher de cette déposition de celle que l'on enregistre à Montfrin : le témoin qui déclare que la commanderie ne compte plus de chevalier, parce que Bérenger de Saint-Privat vient de mourir, affirme que « *debet ibi in domo hospitalis stare unus miles* ».

26. Le chapitre de 1367 du prieuré de France prévoit une dispense de résidence en faveur du commandeur qui « *ne peut vivre et estre en sa baillie* », A.-M. LEGRAS, art. cit., p. 374.

27. Cf. AD BDR, 56 H 44, passim.

28. AD BDR, 56 H 310, f° 15.

Les frères-sergents

La dernière catégorie de frères est constituée par ceux que l'enquête dans le diocèse de Sisteron nomme « *fratres non milites sed sarjani* »²⁹ et pour lesquels les procès-verbaux des diocèses de Gap et d'Avignon emploient alternativement les termes de frère laïc et de frère sergent. Ces frères-sergents qui sont totalement absents du diocèse de Besançon et qui constituent à peine plus du quart des effectifs dans le prieuré de France forment plus du tiers de ceux du grand prieuré de Saint-Gilles, 39,8% soit 33,6% à l'est du Rhône et 46,3 % à l'ouest. Ils sont rarement nombreux dans la maison mère, au chef de la commanderie. C'est principalement sur eux que repose la vie et l'exploitation des membres ou granges. Ainsi à Avignon, un seul sergent réside dans la maison de l'ordre en ville où il exerce les fonctions d'économe, mais sept autres se répartissent entre les différentes granges du terroir. De même à Aix aucun sergent ne demeure auprès de l'église Saint-Jean, un seul figure dans l'entourage du commandeur alors installé à Ginasservis, mais trois autres logent dans les granges de Bayle, Moissac et Vinon. Dans la grange de Launac de la commanderie de Montpellier, deux des sergents commandent l'un aux bouviers, l'autre aux bergers et un troisième, qualifié de clavaire, dirige la grange. C'est un sergent, ancien responsable d'une des granges de Saint-Maurice de Casevaille qui gouverne la commanderie de Montpellier, une des chambres du grand prieur. Les sergents ont connu entre 1338 et 1373 une diminution beaucoup plus forte que celle des frères prêtres et légèrement supérieure à celle des frères chevaliers : le taux de réduction, 46%, n'est pas très supérieur à celui de l'ensemble de l'effectif des commanderies, soit 37%. En dépit de ce relatif déclin, leur importance est un autre trait original de nos régions méridionales. Le contraste avec les régions plus septentrionales est d'autant plus vif que l'âge de ces frères ne permet pas de dire, comme Anne-Marie Legras a pu le faire au vu des procès-verbaux du prieuré de France qu'« il est permis de se demander si nous ne sommes pas là devant une catégorie en voie d'extinction »³⁰.

2. LES FRÈRES : STRUCTURE PAR ÂGES

Les procès-verbaux permettent, en effet, de connaître, bien que d'une manière très approximative, l'âge des frères qui peuplent ces commanderies. Les réponses que les témoins, ou quelquefois même les intéressés, fournissent aux enquêteurs sur ce sujet sont parfois insuffisantes. Dans l'enquête sur la

29. ASV Instr. misc. 4274, f° 5.

30. A.-M. LEGRAS, art. cit., p. 371.

commanderie d'Aix les témoins omettent d'indiquer l'âge des dix frères prêtres qui y résident dont ils donnent pourtant les noms. Dans les procès-verbaux établis pour les diocèses de Mende et d'Albi, les réponses sur ce point de l'enquête font fréquemment défaut et, lorsqu'elles sont fournies, laissent souvent perplexe. En outre, les affirmations des témoins sont souvent discordantes. Un témoin attribue 80 ans à un vieux chevalier d'une commanderie arlésienne qui se donne, lui, 60 ans. Le même précepteur d'Avignon dont un témoin affirme qu'il a 33 ou 34 ans se donne lui-même entre 40 et 42 ans. Un frère prêtre de l'Hôpital d'Alès a 80 ans selon deux témoins, 100 selon un autre. L'âge du frère sergent qui tient à ferme la grange d'Aubais dans la commanderie de Saint-Gilles varie, selon les témoins, entre 35 et 50 ans, la majorité s'accordant sur 40. Le commandeur de Meyrueis aurait entre 20 et 22 ans selon l'un, entre 25 et 28 selon l'autre. L'âge est donné bien souvent, comme on vient de le voir, sous la forme d'une fourchette, « de ... à », couvrant un espace de plusieurs années, souvent deux ou trois et cinq ans dans la majorité des cas. Le document ne livre guère que des valeurs approchées exprimées le plus souvent sous la forme de chiffres ronds. Pour établir le tableau et les graphiques que l'on va brièvement commenter, il a donc fallu choisir entre les dépositions, en retenant par priorité le témoignage de l'intéressé et en optant pour le chiffre moyen ou pour celui que donne la majorité des témoins, voire même opter de manière arbitraire entre deux évaluations³¹. Autant de raisons de prendre ces chiffres avec la plus grande prudence et de ne leur accorder qu'une valeur indicative. D'autant plus que les informations manquent pour près d'un quart des frères dénombrés dans l'enquête (un sixième seulement en Provence). Néanmoins, ces résultats, pour fragmentaires et approchés qu'ils soient, ont l'intérêt de permettre de pousser plus avant la comparaison avec le prieuré de France.

La pyramide des âges du prieuré de France donnait à Anne-Marie Legras l'image d'« un ordre vieilli dans lequel les tranches âgées ou sur le déclin l'emportent de beaucoup sur les tranches jeunes »³². L'impression d'ensemble que suggère la pyramide des âges des frères du grand prieuré de Saint-Gilles est sensiblement différente. La place des tranches d'âge les plus élevées est plus faible : les plus de 60 ans représentent un peu moins de 16 % au lieu de 21 %. La proportion des frères ayant plus de 50 ans n'est pas, comme dans le prieuré de France, voisine de la moitié (47 %) ; elle est légèrement inférieure à 38 %, ce qui rapproche ces régions méridionales du diocèse de Besançon où le tiers seulement des frères dépasse la cinquantaine. Autre indice d'un vieillissement moins avancé, la part des moins de 40 ans dépasse la moitié (52%),

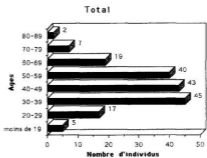
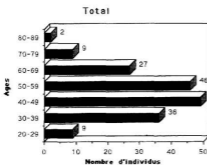
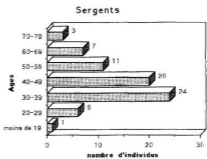
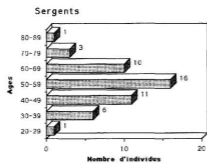
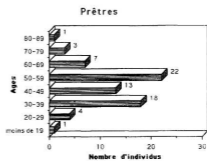
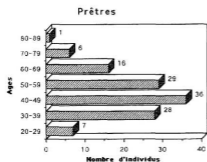
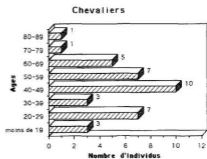
31. Ce qui me conduit à renoncer à calculer des moyennes, contrairement à ce que font A.-M. LEGRAS et G. MOYSE.

32. A.M. Legras, art. cit., p. 369.

Structure par âges

Prieuré de France

Grand prieuré de Saint-Gilles



alors qu'elle ne représentait qu'un quart en France. En outre, les frères les plus jeunes, âgés de moins de 30 ans représentent près de 12% au lieu de 5%. Anne-Marie Legras émet l'hypothèse que l'on n'entre guère dans l'ordre avant l'âge de 30 ans. Aux documents qu'elle invoque on peut ajouter quatre cas révélés par l'enquête : deux frères sergents de la commanderie de Saint Christophe dont les témoins disent à la fois qu'ils ont environ trente ans et qu'il viennent de rentrer dans l'ordre comme frère sergent ; un frère prêtre de la commanderie de Trinquetteville âgé de 50 ans qui serait dans l'ordre depuis environ 14 ans ; et enfin le frère sergent qui administre la bastide de Vinon dans le diocèse d'Aix, âgé de 60 ans est, toujours selon ses dires, frère sergent depuis 25 ans³³. S'il en est ainsi, la pyramide des âges du grand prieuré de Saint-Gilles laisse penser que la réduction des effectifs ne s'accompagne pas d'un tarissement du recrutement.

3- STRUCTURE PAR AGE DANS LE GRAND-PRIEURÉ DE SAINT-GILLES

Âges	Chevaliers	Prêtres	Sergents	Total
moins de 19	3 (8,1%)	1 (1,4%)	1 (1,3%)	5 (2,8%)
20-29	7 (18,9%)	4 (5,8%)	6 (8,3%)	17 (9,5%)
30-39	3 (8,1%)	18 (26%)	24 (33,3%)	45 (25,2%)
40-49	10 (27%)	13 (18,8%)	20 (27,7%)	43 (24,1%)
50-59	7 (18,9%)	22 (31,8%)	11 (15,2%)	40 (22,4%)
60-69	5 (13,5%)	7 (10,1%)	7 (9,7%)	19 (10,6%)
70-79	1 (2,7%)	3 (4,3%)	3 (4,1%)	7 (3,9%)
80-89	1 (2,7%)	1 (1,4%)	0	2 (1,1%)
Total	37	69	72	178

La structure par âge n'est pas identique dans chaque catégorie de frères. Contrairement à ce que l'on observe dans le prieuré de France, le vieillissement touche beaucoup plus les prêtres que les sergents. C'est parmi les sergents que la proportion de plus de 50 ans est la plus faible (2,3%) et la proportion de moins de 40 ans la plus élevée (43%). On le voit, cette catégorie ne semble pas en voie d'extinction dans nos régions méridionales. En revanche, c'est chez les frères prêtres que les plus de 40 ans sont les plus nombreux (47%) et que la tranche d'âge 50-53 est le mieux représentée. La pyramide des âges des chevaliers, enfin, fait une place plus grande aux jeunes générations : 35% d'entre eux ont moins de 30 ans, dont trois commandeurs, et trois des chevaliers du grand prieuré

33. ASV Instr. misc., 5381 f° 3 v° ; Coll. 137, f° 249, 259, 261, 272 ; Coll. 17, f° 164-164 v°.

n'ont pas vingt ans. Le témoignage du commandeur du Temple d'Arles laisse penser que le recrutement de cette catégorie de l'ordre s'effectue à un âge précoce : âgé de 40 ans, il est dans l'ordre depuis 20 ans³⁴. Les commandeurs fournissent les trois-quart des tranches d'âge entre 30 et 59 ans. Les commanderies offrent aux plus vieux une retraite qui ne leur épargne pas les misères de l'âge. L'un d'eux, dans la maison du Temple d'Arles, répond aux questions des enquêteurs en maugréant qu'il est mal informé, parce qu'on le méprise en raison de sa vieillesse (*propter senectutem suam vilipendatum*)³⁵.

3. LES DONATS

L'effectif des commanderies comprend, en outre, des personnes, hommes ou, plus rarement, femmes qualifiées, de donat ou, plus rarement, d'oblat³⁶. Un des témoins de l'enquête dans le diocèse d'Uzès précise à propos de donats de Jalès qu'ils ne portent pas l'habit de la religion³⁷. C'est là l'unique information dont nous disposons sur les relations que ces hommes entretiennent avec l'ordre. Le terme recouvre visiblement, comme Anne-Marie Legras l'a observé dans son article, des statuts personnels différents³⁸ ; il regroupe aussi des situations sociales différentes. L'enquête de 1338 distinguait des donats nobles, de loin les plus nombreux, des donats non nobles et recensait aussi quelques donats clercs ou prêtres. On retrouve ces catégories en 1373, mais les procès-verbaux sont trop imprécis pour permettre de voir comment elles se répartissent. Ils montrent en revanche que les fonctions attribuées à ces donats varient beaucoup. A Montfrin, deux donats résident au siège de la commanderie où l'un tient les clés de la dépense et l'autre est une sorte de factotum de la maison, un troisième réside au moulin où il prête main forte au meunier et le dernier vit dans l'une des granges de la commanderie. Un des trois donats de Jalès est un vacher et la majorité de ceux de Montpellier sont des bergers. Quelques uns ont la charge de membres qu'ils ont pris à ferme ou à rente, ainsi à la Cavalerie, dépendance de Sainte-Eulalie. En revanche, l'un des donats d'Avignon, boiteux et borgne, est un poids mort pour la commanderie³⁹. Quelques donats prêtres contribuent à la desserte des églises tenues par l'ordre et l'on

34. ASV Instr. misc. 5381, f° 4 v°.

35. Ibid., f° 6.

36. Loin d'être surtout usité dans la France du sud (A.-M. LEGRAS, art. cit., note 94) le terme n'apparaît qu'exceptionnellement dans une minorité de procès-verbaux.

37. « *qui non portant habitum dicte religionis* », ASV Coll. 276, f° 290 v°. L'intention du témoin est, peut-être, comme le suggérait lors du colloque Anne-Marie Legras, d'insister sur le fait qu'il ne s'agit pas d'un frère de l'ordre.

38. A.-M. LEGRAS, art. cit., p. 376.

39. « *unum donatum dicti ordinis nominatum Stephanum impotentem quem non habet nisi unum oculum et unam tibiam* » ASV Coll. 51, f° 324.

compte aussi parmi les donats quelques clercs, parfois fort jeunes, comme celui, âgé de 13 ans, que l'on voit à Orange ou cet autre, âgé de 13 ans qui réside à Saint-Pierre-Avez ou encore celui, âgé de moins de 20 ans, qui vit et reçoit son instruction (« clericus addicens ibidem »)⁴⁰ dans la grange de Launac de la commanderie de Montpellier. Cinq donates enfin remplissent un office de maître de maison souvent dévolu dans les commanderies à une servante qui porte parfois le surnom évocateur de « la mayre ». Celle de Puimoisson a pris, selon les témoins, une telle influence sur le précepteur qu'elle régenté tout dans la communauté des frères⁴¹.

La proportion des donats dans le personnel des commanderies du grand prieuré de Saint-Gilles – au moins 69 donats sur un effectif total de 295 – est de 23,4%. Elle est du même ordre (25%) dans le prieuré de France avec 45 donats pour 180 frères. La situation, toutefois, n'est pas identique de part et d'autre du Rhone. Les donats sont rares en Provence : 15 seulement, soit 11,6% du personnel des commanderies à l'est du Rhône. Ils sont absents dans la moitié des commanderies et, à l'exception de Puimoisson et de Gap, les commanderies où ils subsistent n'en abritent pas plus d'un ou deux chacune. C'est là une situation récente. La comparaison entre les deux enquêtes de 1338 et 1373 révèle, en effet, un brutal effondrement de cette catégorie dont le taux de diminution, sans commune mesure avec celui des frères, est de 87%. C'est la catégorie des donats nobles qui a le plus souffert : au lieu de 91 donats nobles, on n'en trouve plus que cinq (deux à Ginasservis, dépendance de la commanderie d'Aix et trois dans la commanderie de Gap). Le recrutement pourtant n'est pas tari, puisque la moitié des donats de Provence dont on connaît l'âge a moins de 30 ans. De l'autre côté du Rhone presque toutes les commanderies abritent des donats et souvent en grand nombre comme à Montpellier ou surtout à Sainte-Eulalie. La commanderie de Saint-Maurice de Casevieille compte même autant de donats que de frères et celle de Sainte-Eulalie comprend deux fois plus de donats que de frères. Ce contraste très accusé entre Provence et Languedoc reste à expliquer. Dans l'ensemble – et à l'exclusion des femmes qui ont toutes un âge canonique, 60 ou 70 ans – ce groupe est le plus jeune de tous ceux qui peuplent les commanderies : 59% a moins de 40 ans, et les plus de 50 ans n'atteignent pas le quart (21%). Il est beaucoup plus jeune que le groupe homologue dans le prieuré de France où les plus de 50 ans représentent 40 %, les moins de 30 ans, 21% et les moins de 40 ans, 33% ou dans le diocèse de Besançon où aucun donat n'a moins de 35 ans. Mais ces observations sont peut être les moins fiables de notre échantillon, car nous ne connaissons l'âge que d'une partie modeste des donats de ces commanderies.

40. ASV Coll. 135 f° 275.

41. C'est une honte, ajoutent-ils « quod talis mulier regit talem domum religiosum quia aliis transit in malum exemplum ». ASV Instr. misc. 4274, f° 5 v°.

CONCLUSION

Il resterait à s'interroger sur le rapport entre cet état du peuplement des maisons de l'ordre et leur richesse, question qui est d'ailleurs à l'arrière-plan de l'enquête pontificale⁴². A première vue, ni la situation économique des commanderies ni les charges pastorales qui pèsent sur elles ne suffisent à rendre compte de la répartition des effectifs dans le grand prieuré. Il n'était pas possible dans le cadre de cette communication d'entreprendre l'étude attentive de l'ensemble des informations recueillies qui pourrait éclairer ce problème. On en restera donc au stade des constatations.

L'état des effectifs de l'Hopital dans les commanderies du grand prieuré de Saint-Gilles en 1373 porte l'empreinte de la crise démographique qui marque le XIV^e siècle. En témoigne la comparaison des chiffres fournis par les deux enquêtes menées dans la partie provençale, séparées par un intervalle de temps qui inclut les deux pestes de 1348 et 1361. Deux commanderies ont disparu. Le nombre des frères a, dans l'ensemble, diminué de plus d'un tiers (37%) et dans le quart des commanderies le nombre des frères a décré de plus de 50%. L'effectif global (frères et donats) a diminué de plus de moitié (56%). Néanmoins la situation n'est pas aussi préoccupante qu'elle n'apparaît dans le prieuré de France ou dans le diocèse de Besançon. Le nombre de frères par commanderie permet encore une vie communautaire. La répartition par âge ne traduit pas le même vieillissement ni la même menace de tarissement du recrutement. L'analyse des données que l'enquête de 1373 fournit sur les effectifs révèle ainsi une physionomie originale du grand prieuré de Saint-Gilles par rapport à ces régions septentrionales et peut être même à l'ensemble des implantations des Hospitaliers en France. Le dépeuplement y est moins avancé. La cléricalisation de l'ordre y est moins sensible. La catégorie des frères sergents n'y semble pas en voie d'extinction. Les frères chevaliers conservent une place prépondérante dans le gouvernement des commanderies, charge qu'ils assurent le plus souvent encore en personne. Autant de constatations qui restent à expliquer. L'enquête, purement statistique, qui aboutit aux résultats que l'on vient de résumer n'a qu'une valeur indicative. Elle incite à s'interroger sur les différences de structure et d'organisation de ces commanderies, sur la situation démographique et sur la contexture sociale des régions où elles sont implantées. C'est là, vraisemblablement, que doivent se trouver les clés des contrastes qui nous sont apparus entre le prieuré de France et le grand prieuré de Saint-Gilles, mais aussi, comme on l'a vu à plusieurs reprises, entre le Languedoc et la Provence.

Noël COULET

42. Cf. A.-M. LEGRAS, art. cit., p. 380-383.